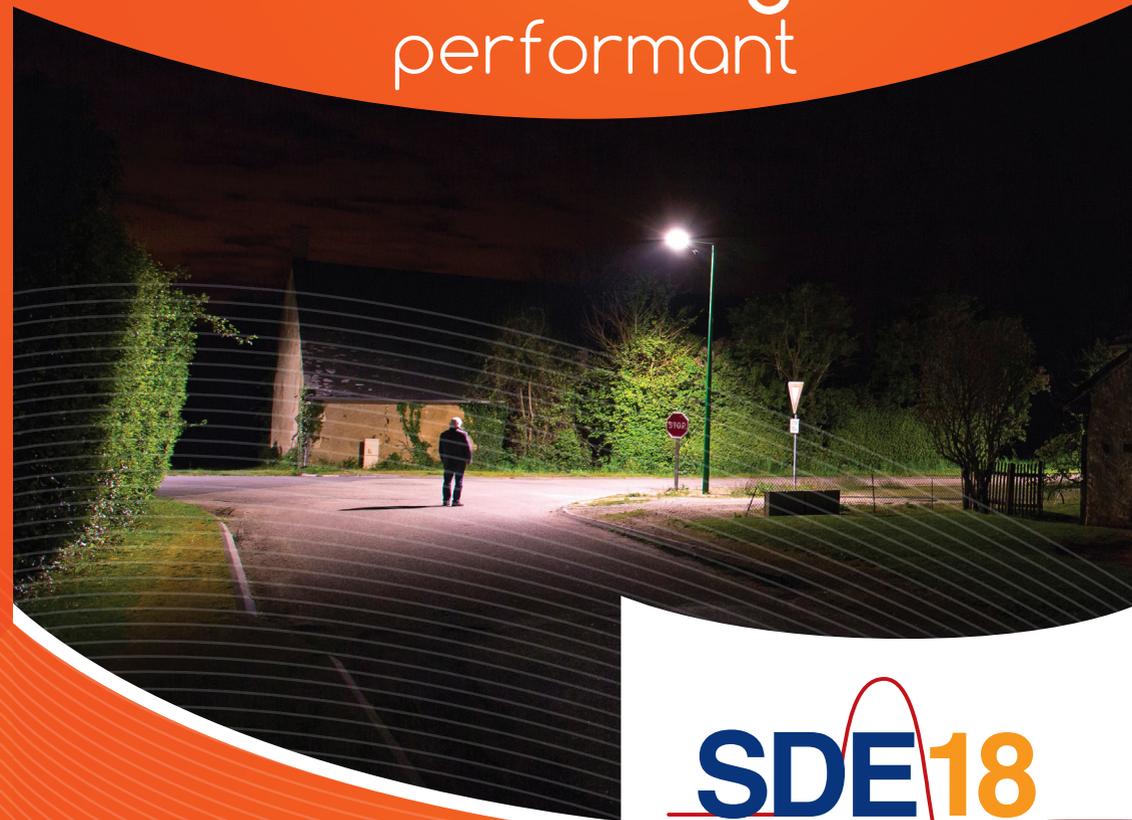


Un éclairage performant



SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

CONTACT

www.sde18.com

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Service Éclairage Public • Technopôle Lahitolle

7 rue Maurice Roy CS 60021 • 18021 BOURGES Cedex

info@sde18.com • 02 48 50 85 40



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Un éclairage performant

Le SDE 18 propose à ses adhérents la compétence à la carte «éclairage public» afin de les aider à optimiser la gestion de leur patrimoine lumineux en leur apportant une expertise qualifiée pour la réalisation de leurs projets d'extension et rénovation suite aux travaux enfouissement, de rénovation, de mise en lumière, ainsi que des prestations garantissant une qualité optimale de l'éclairage public.

UNE COMPÉTENCE, DEUX FORMULES

➤ POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DE VOTRE COLLECTIVITÉ

FORMULE ALLÉGÉE	2 €/hab/an COMPREND les travaux hors maintenance qui reste à la charge de la Collectivité.
FORMULE COMPLÈTE	2 €/hab/an + maintenance COMPREND les travaux + la maintenance selon le nombre et le type de support de votre patrimoine avec un forfait par luminaire.

➤ LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS*



voiries



parc publics



chemins piétonniers



mise en valeur des monuments publics

LES AVANTAGES

- LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX ,
- LE RECENSEMENT des installations et la mise à jour d'une **CARTOGRAPHIE**
- LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
- L'OPTIMISATION de la gestion du patrimoine lumineux de la collectivité
- LE BÉNÉFICE DE L'EXPERTISE TECHNIQUE des chargés d'affaires
- UNE PRESTATION DE MAINTENANCE «CLÉ EN MAIN» (formule complète)
- LE SUIVI DES CHARGES D'EXPLOITATION (formule complète)

Le SDE 18 vous conseille et vous accompagne financièrement

➤ POUR TOUS VOS PROJETS !

ÉCLAIRAGE PUBLIC «CLASSIQUE»	Plan REVE*	TRAVAUX SUITE À MAINTENANCE* <small>* hors forfait de maintenance</small>	TRAVAUX SUITE À ACCIDENT, VANDALISME...	
50% facture HT	30% facture HT	0% facture HT	0% facture HT	 COMMUNES
50% facture HT + TVA	70% facture HT + TVA Plafond 30 000€*	100% facture 2 x TVA Plafond 500€ HT par point	100% facture HT + TVA	 SDE18

*Ne prend pas en compte les illuminations festives et l'éclairage de terrains sportifs.

* an/commune.

Un éclairage performant

VOTRE PROJET

➤ 10 ÉTAPES POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

- 1 **DEMANDE ÉCRITE** de la Collectivité au SDE 18  COMMUNES

- 2 **UNE ESTIMATION DES TRAVAUX** est envoyée à la Collectivité.

- 3 **Pas de délibération, une signature suffit.** 

- 4 **RETOUR DE L'ESTIMATION** signée et l'affaire est programmée par le SDE 18

- 5 **COMMANDES DES ÉTUDES** à l'entreprise

- 6 **RÉALISATION DES ÉTUDES** 1 à 3 mois de délai

- 7 **ENVOI DU PLAN DE FINANCEMENT** à la Collectivité.

- 8 **Délibération obligatoire ou délégation pour les CDC.**   COMMUNES

- 9 **RETOUR DU PLAN DE FINANCEMENT** signé et de la délibération

- 10 **COMMANDE DES TRAVAUX** à l'entreprise

- 11 **RÉALISATION DES TRAVAUX** commandés.
Délai selon le type de travaux 

- 12 **RÉCEPTION DES TRAVAUX**

LA MAINTENANCE ➤ UNE PRESTATION «CLÉ EN MAIN»

LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE	LES PRESTATIONS D'EXPLOITATION
CHANGEMENT SYSTÉMATIQUE DES SOURCES TOUS LES 4 ANS : après chaque renouvellement de marché, à l'exception des ballons fluo (interdits depuis 2015) et des LEDs.	RESPONSABILITÉ de la sécurité du réseau
LES VISITES PRÉVENTIVES PAR ANNÉE <ul style="list-style-type: none"> • visite « complète » avec nettoyage des lanternes • visites intermédiaires de vérification de fonctionnement . 	MISE À JOUR des bases de données techniques
INTERVENTIONS CURATIVES : autant de fois que nécessaire. Si le montant des réparations excède 500€ HT, le SDE 18 établit un plan de financement.	ENREGISTREMENT sur le guichet unique,
Pour chacune de ces opérations l'entreprise dépose un bon d'intervention à la Mairie.	RÉPONSES aux DT et DICT,
	ÉDITION d'un rapport annuel d'exploitation.

UNE PANNE, UN DOMMAGE ?

➤ COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'INTERVENTION



Éclairer juste !

Déjà plus de
**20 SYSTÈMES
D'ÉCLAIRAGE**
à la demande
installés dans
le Cher.

LE SDE 18 VOTRE
PARTENAIRE
**100% ÉCO-
RESPONSABLE**

4 SOLUTIONS

➤ POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

1 ➤ LUMINAIRES TRÈS ÉNERGIVORES

Remplacer en priorité les lampes à vapeur de mercure dites « ballons fluo ». Si l'installation ne présente pas de problème de réseaux ou de conformité, les lanternes peuvent être remplacées par des luminaires permettant de limiter l'émission de lumière vers le ciel et offrant une plus grande efficacité lumineuse.



Attention : Si l'ensemble de l'installation est vétuste, une étude est nécessaire pour remplacer les supports d'éclairage et les réseaux électriques d'alimentation.

2 ➤ INSTALLER DES LANTERNES À LEDS

Les experts de l'éclairage estiment que les LEDs sont aujourd'hui matures pour l'éclairage public. Ce type de matériel est bien adapté pour réaliser du balisage, des mises en lumière de monuments et pour l'éclairage des voies résidentielles. Il est possible d'ajouter à l'installation de la détection de présence dans des zones peu circulées la nuit.

« 1000 lanternes LEDs ont été installées
sur le département par le SDE 18. »

3 ➤ INSTALLER DES HORLOGES ASTRONOMIQUES.

L'horloge déclenche et éteint l'éclairage en fonction des heures du lever et du coucher de soleil. Elle se réajuste automatiquement chaque jour. C'est actuellement le plus performant des dispositifs de commande, il optimise la durée d'allumage et donc réduit les consommations électriques. **Les économies d'énergies réalisées, sont de l'ordre de 10%.**

4 ➤ ÉTEINDRE AU COEUR DE LA NUIT

La décision d'extinction de nuit est une initiative du Maire qui doit s'accompagner de mesures de sécurité. Elle permet la réduction des consommations électriques immédiates sans investissement, mais doit se faire dans le cadre d'une large concertation avec les habitants pour des questions de responsabilité du Maire.



Attention : Le Maire, qui est l'autorité compétente pour régler l'éclairage public au titre de ses pouvoirs de police, doit :

- Prendre un arrêté motivant la décision et précisant les plages horaires, les lieux concernés et la date de prise d'effet
- Informer très largement la population par tous moyens : panneaux de signalisation, bulletin d'informations...

Les différents types
d'éclairages ▼



15



25



30



45



50



55